

Télévision : faire jouer la concurrence

L'essor des plates-formes de vidéo à la demande est une aubaine pour les consommateurs

Le marché de la télévision payante est en pleine mutation. « La concurrence y est extrêmement forte et l'offre de plus en plus vaste du fait notamment de l'arrivée des plates-formes SVOD [en anglais : subscription video on demand]. Afin de conserver leurs abonnés, les éditeurs de chaînes payantes sont contraints de proposer des programmes toujours plus innovants et diversifiés. Ils doivent aussi repenser leurs offres commerciales », souligne Carole Bienaimé-Besse, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et présidente du groupe de travail télévision payante. Un casse-tête pour la plupart des téléspectateurs, qui ont perdu leurs repères. Ainsi, dès septembre 2018, pour la première fois depuis 1999, Canal+ ne diffusera pas la Ligue des champions de football. Pour voir les matchs, les fans devront s'abonner à SFR Sport, qui a remporté les droits de diffusion jusqu'en 2021. Canal+, qui a perdu un demi-million d'abonnés en 2016, risque de continuer à souffrir.

Cette désaffection s'explique aussi par l'essor de la TNT et ses 27 chaînes gratuites, qui suffisent à 77 % des téléspectateurs. Sans oublier l'émergence de la vidéo à la demande ou SVOD, qui décolle depuis l'arrivée en 2014 en France du groupe californien Netflix, leader mondial du secteur. Son offre permet d'avoir accès, par Internet, en streaming et en illimité, à un catalogue de centaines de séries et de films (sans publicité) pour moins de 12 euros par mois. A chaque plate-forme ses séries exclusives. Présents également sur ce marché, CanalPlay et OCS proposent des offres similaires. Depuis quelques mois, Amazon et SFR se sont mis sur les rangs, et il existe d'autres plates-formes plus confidentielles, comme Cstream ou Wuaki.

Faire son choix dans un contexte aussi concurrentiel est difficile. « Pour se faire une idée, le mieux est de profiter du premier mois d'essai gratuit proposé par la plupart des fournisseurs », conseille Olivier Gayraud, de l'association de consommateurs CLCV. Pour cela, il suffit de créer un compte sur l'une des plates-formes.

L'occasion de voir si les films conviennent et de tester l'interface. Mais pas uniquement... « Les vidéos étant diffusées en streaming, une bonne connexion à Internet est nécessaire. Si les débits de l'ADSL sont largement suffisants pour une qualité SD voire HD, la fibre est à privilégier pour l'ultra HD », note Camille Gruhier de l'UFC-Que choisir.

Autre point à vérifier, le prix de l'abonnement mensuel, qui peut varier selon les appareils utilisés. « Un abonnement de base n'inclut pas toujours un visionnage sur un écran de télévision, mais seulement sur un smartphone, une tablette, un ordinateur ou une console de jeux », poursuit-

elle. Le nombre de connexions autorisées en simultané varie aussi, un détail à ne pas négliger pour les familles.

Dernier venu dans la SVOD, Molotov.tv est une appli qui permet de regarder gratuitement 36 chaînes (dont 25 de la TNT) et de profiter de dix heures d'enregistrement. A partir de 3,99 euros par mois, des options sans durée d'engagement donnent accès à davantage de chaînes et de services (cent heures d'enregistrement). L'équipe mise sur l'ergonomie de son appli, qui permet de naviguer d'un programme à l'autre très facilement. Près d'un an après son lancement, la plate-forme dépassait le million d'utilisateurs.

Résiliation possible

Si Netflix a le vent en poupe, et si la société a fait sensation au dernier Festival de Cannes en présentant deux films, *Okja* et *The Meyerowitz Stories*, il est peu probable que son offre satisfasse les amateurs de cinéma récent. En effet, l'accord de chronologie des médias impose un délai de trois ans entre la sortie d'une œuvre en salle et sa diffusion sur une plate-forme de SVOD. En revanche, pour 20 euros par mois (TV + écrans mobiles) avec un engagement sur vingt-quatre mois (ou 20 euros écrans mobiles sans engagement), Canal+ donne accès à la plupart des films nouveaux, dix mois seulement après leur sortie. Des films que l'on peut revoir grâce à un service gratuit.

Si l'essai gratuit à la SVOD ne se révèle pas convaincant, l'abonnement étant

sans engagement, il est possible de le résilier. A condition de penser à le faire avant la date d'échéance mensuelle – moyennant une notification écrite au service

résiliation –, sinon il faudra attendre le mois suivant pour y mettre fin. Naturellement, tout mois commencé est dû. ■

FRÉDÉRIQUE LEHMANN

Les principales offres

PRIX DES ABONNEMENT MENSUELS À LA SVOD

Netflix	CanalPlay (créé par Canal+)
<ul style="list-style-type: none"> • 7,99 € pour un appareil • 8,99 € pour deux appareils en simultané • 11,99 € pour quatre appareils en simultané 	<ul style="list-style-type: none"> • 7,99 € pour quatre appareils en simultané sauf télévision • 9,99 € pour cinq appareils en simultané dont une télévision
OCS (créé par Orange)	SFR Play (créé par SFR)
<ul style="list-style-type: none"> • 7,99 €, les six premiers mois puis 9,99 € (trois appareils en simultané sauf télévision) • 11,99 € (deux appareils en simultané dont une télévision) 	<ul style="list-style-type: none"> • 9,99 € par mois

SOURCE : LE MONDE ARGENT & PLACEMENTS